

Mardi 21 janvier à 10 h

**COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTERIEUR
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES**

(M. le Ministre Marcourt)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Pierre-Yves JEHOLET sur le développement du projet "Digital cities" à Liège

Jean-Luc CRUCKE sur les difficultés rencontrées par le secteur de la vente par correspondance

Willy BORSUS sur l'évolution de l'entreprise Thermic Distribution Europe à Couvin

Jean-Luc CRUCKE sur les perspectives de l'économie circulaire

Jean-Luc CRUCKE sur les suites et conclusions du Parlement des P.M.E.

Pierre-Yves Jeholet sur le développement du projet Digital Cities à Liège

Le projet Digital Cities vise le **déploiement d'une infrastructure de connectivité informatique et Wifi** via l'installation de points d'accès sans fil. Ce projet vise également la mise en place de plateformes applicatives de gestion de séjour offrant divers services aux visiteurs et aux touristes, notamment des services technologiques d'assistance à la découverte touristique et culturelle (informations en matière de mobilité, d'Horeca, de programmation culturelle, d'attractions, ...).

A Liège, les offres des candidats à la mise en place d'un wifi urbain dans le centre-ville devaient rendre leur offre pour le 13 janvier dernier.

- Pouvez-vous faire le point sur les offres qui ont été transmises dans le cadre de ce projet ? Pour quand le choix parmi ces offres sera-t-il arrêté ?

-

Le délai du 18 février est avancé pour le lancement effectif du premier site.

- Ce délai est-il toujours bien confirmé ? Le site a-t-il déjà été sélectionné ?

Le projet prévoit un accès illimité pour les sites jugés d'utilité publique, l'accès aux autres sites étant quant à lui limité et sera peut-être entrecoupé de messages publicitaires.

- La liste des sites jugés d'utilité publique a-t-elle déjà été arrêtée ? s'agira-t-il uniquement de sites d'institutions publiques ou bien des sites relevant du domaine du tourisme, de l'horeca, de la culture, ... seront-ils également repris dans cette liste ? Le projet Digital Cities prévoit en effet un volet d'assistance à la découverte touristique et culturelle. Où en est-on de ce volet ? Des contacts avec les secteurs touristiques, culturels ou encore Horeca ont-ils déjà été initiés ?

E

n fonction des résultats de l'expérience pilote, le projet pourrait également être reconduit pour 2 fois 2 ans maximum. Cette reconduction est justifiée par l'importance du projet et le temps nécessaire pour atteindre une rentabilité du projet.

- Qu'entend-on par rentabilité du projet ? Sur quels éléments cette rentabilité s'appuie-t-elle ? L'expérience pilote étant financée par des moyens publics,

les rentrées liées aux éventuels messages publicitaires reviendront-elles aux services publics ? Qu'est-ce qui est prévu en la matière ?

De manière plus générale, ce projet ne va finalement offrir qu'un accès très limité à internet tout en mobilisant néanmoins des moyens budgétaires importants.

Il convient donc de s'interroger sur la plus-value de celui-ci au moment où une part de plus en plus grande des citoyens et des visiteurs dispose d'accès haut-débit à Internet grâce au téléphone mobile, en ce compris avec les formules les moins onéreuses. Par ailleurs, le nombre de « hotspots » wi-fi en libre accès a explosé ces dernières années, et dans un environnement urbain comme à Liège il devient difficile de trouver un endroit où il n'est pas possible de rejoindre Internet gratuitement !

En France, les autorités ont quant à elles plutôt misé sur le développement du très haut débit à la fois dans le fixe – notamment avec la fibre – et dans le mobile – avec la 4G. Une telle approche permet une couverture sans faille, de chaque instant, et pour chacun. Qui plus est, elle n'expose pas de coûts publics et stimule la concurrence entre opérateurs, par les prix comme par les services.

- Qu'en est-il de la couverture en haut et très haut débit au sein des grandes villes wallonnes ainsi qu'au sein des villes sélectionnées dans le projet Global Cities ?

Jean-Luc CRUCKE, sur les difficultés rencontrées par le secteur de la vente par correspondance.

Le groupe La Redoute a annoncé la suppression de près de 1200 postes en quatre ans.

Le secteur de vente par correspondance connaît une concurrence forte, notamment celle de l'e-commerce.

Ce secteur est particulièrement développé en Wallonie picarde où de nombreuses marques, essentiellement françaises, ont installé leur base d'appui Benelux.

Cette décision aura donc vraisemblablement aussi des conséquences sur l'emploi en Belgique.

Selon les informations dont il dispose, dans le cas présent, Monsieur le Ministre peut-il indiquer le nombre d'emplois en danger, immédiat ou à plus ou moins long terme ?

Plus généralement, Monsieur le Ministre peut-il dresser l'état des lieux du secteur en Wallonie ?

Combien d'emplois cela représente-t-il ?

Toujours plus compétent en matière d'emploi, le gouvernement va-t-il proposer des mesures d'accompagnement d'un secteur en mutation, en raison des choix des consommateurs et des modes d'acquisition ?

Des propositions seront-elle faites pour éviter un bain de sang social ?

Une concertation est-elle envisagée avec son collègue en charge de l'emploi ?

Willy BORSUS sur « L'évolution de l'entreprise Thermic Distribution Europe à Couvin »

Avec plusieurs de mes collègues, nous avons déjà eu l'occasion (malheureusement) de revenir à de nombreuses reprises sur l'évolution inquiétante de l'entreprise TFE (Ex-EFEL).

Comme l'indiquait la presse ce lundi 13 janvier, force est de constater que l'année 2013 fut des plus chahutée et que les incertitudes et tensions se sont multipliées.

Depuis septembre dernier, l'entreprise est sous procédure de réorganisation judiciaire. La région a pris une participation importante et un administrateur a été délégué par la SOGEPa pour redresser la barre, assainir la situation financière de l'entreprise et tenter de trouver un repreneur. L'échéance pour retrouver la rentabilité est fixée au 6 mars prochain.

Plusieurs observateurs craignent que la procédure aboutisse à une mise en faillite. Les fonds propres seraient à un niveau des plus inquiétant, les commandes ne seraient pas suffisantes pour permettre un «redécollage» vigoureux, plusieurs commerciaux auraient quitté l'entreprise, les relations avec le personnel se sont tendues et, comble de malchance, les pannes se multiplieraient. Ainsi, on apprenait qu'un incendie aurait endommagé le four de la fonderie le 3 janvier dernier, entraînant un arrêt de la production.

Néanmoins, il convient à mon sens de faire preuve d'un optimisme volontariste dans ce dossier. Baisser les bras et laisser le navire sombrer entraîneraient un véritable drame social et économique.

L'entreprise représente en effet un pôle d'emploi important dans l'arrondissement. De 160 à 170 personnes, et autant de famille, sont concernées. Il faut à cet égard avoir à l'esprit que l'arrondissement de Philippeville connaît déjà un taux de chômage très important (de l'ordre de 17% selon les dernières statistiques de l'IWEPS), supérieur à la moyenne de la Province de Namur et de la Région.

Par ailleurs, l'entreprise est un maillon essentiel, au know-how reconnu, du secteur industriel de la Province de Namur. Le secteur connaît une nouvelle vigueur actuellement, principalement depuis l'arrivée du pellet, il serait dommage de ne pas profiter de ces opportunités.

J'aimerais dès lors, Monsieur le Ministre, vous poser les questions suivantes :

- Pouvez-vous faire le point sur la situation actuelle de l'entreprise ? Un business plan rassemblant l'assentiment de tous les intervenants a-t-il été établi ?
- Des repreneurs potentiels se sont-ils manifestés ?

- De manière générale, l'échéance de mars prochain vous paraît-elle tenable pour redresser la barre durablement ?

Jean-Luc Crucke sur «les perspectives de l'économie circulaire».

Dans le cadre du programme NEXT, la Wallonie, dès 2012, s'inscrivait dans la dynamique de l'économie circulaire. Via la filiale B.E. Fin, la SRIW s'était vu confier une mission déléguée afin de déployer l'économie circulaire comme axe transversal de politique industrielle.

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier, son développement, l'investissement budgétaire réalisé et les résultats acquis ?

Quels sont, à ce stade, les réussites et les échecs qui peuvent être pointés ? Des difficultés particulières sont-elles rencontrées ? Lesquelles ?

L'écologie industrielle a-t-elle réussie à se forger une place dans le paysage économique wallon ? Laquelle ?

En 2013, le Ministre signait une convention de partenariat avec la Fondation Ellen Mac Arthur. Qu'apporte cette signature ? Quel est le contenu précis de la convention et les développements qu'elle a induit ? Quelles sont les droits et obligations de chacune des parties ?

Jean-Luc Crucke sur " Les suites et conclusions du Parlement des PME"

Réuni, le vendredi 06 décembre, au Palais des Congrès de Liège, le Parlement des PME a, pour objectif principal, de recueillir les préoccupations des entrepreneurs.

En 2012, 300 patrons avaient participé. Une task force avait ensuite été mise sur pied pour étudier la problématique de l'accès des entreprises au financement bancaire. Quels sont les résultats du travail de la task force et les mesures concrètes adoptées par le Ministre ? Le Ministre peut-il en apporter le détail et communiquer une première évaluation ?

L'obtention d'un guichet unique constituait également une des revendications principales des patrons. Le dossier a-t-il avancé ? De quelle manière ?

En ce qui concerne la session 2013, quels sont les sujets et priorités avancés par les patrons de PME dans leurs conclusions ? Comment se sont déroulés les travaux et quelle fut la participation du Ministre ? Quel suivi entend-t-il réserver aux recommandations ?